

COMMENT S'EST DEVELOPPE LE PROCESSUS POLITIQUE A PROPOS DU CONGO.

(13 janvier 1959 - 8 décembre 1959).

Même pour le spécialiste des affaires politiques , la masse de documents relatifs au Congo est tellement importante qu'il est difficile de dégager un minimum de synthèse des faits et de saisir les axes du développement. A la demande de nombreux correspondants , nous présentons ici le schéma sur lequel se greffe régulièrement notre travail d'information. Nous avons pris comme point de départ le cadre fourni par la déclaration gouvernementale du 13 janvier et regroupé les événements en quatre chapitres dans lesquels nous respectons l'ordre chronologique.

Les quatre axes retenus sont les suivants :

I. La déclaration gouvernementale du 13 janvier 1959 : les réactions qu'elle a provoquées dans les milieux congolais et européens et la mise en place des premières institutions annoncées (période ouverte : janvier au début mai 1959).

II. La rupture de l'hypothèse du Congo unitaire : l'Abako et le fédéralisme.

III. La course au sommet et la revendication d'un timing précis pour les institutions politiques nationales.

IV. L'exigence et la recherche du dialogue (de l'octroi à la négociation).

I. La déclaration gouvernementale et le message royal du 13.1.1959.

A. Chronologie : le 30 - 7 - 1958, M. Pétillon, Ministre du Congo annonce la création d'un groupe de travail chargé d'étudier les problèmes de l'avenir du Congo (le groupe naît dans le climat " pacte scolaire " ; sa composition est " nationale " mais exclusivement belge).

du 20-10 au 14-11-1958, enquête du groupe de travail au Congo, sous la présidence de M. Pétillon (son passage provoque des motions, des prises de position ; M. Kasavubu lui dénie toute valeur).

le 24-12-1958, le groupe de travail remet son rapport au ministre, M. Van Hemelrijck.

le 4-1-1959, émeutes de Léopoldville.

le 13-1-1959, déclarations royale et gouvernementale.

Contenu : reconnaissance du droit à l'indépendance pour le Congo ;
réalisation préalable d'un ordre démocratique ;
annonce de premières réformes.

La démocratie " octroyée " :

" notre résolution est aujourd'hui de conduire sans atermoiements funestes mais sans précipitation inconsidérée les populations congolaises à l'indépendance dans la prospérité et la paix ". (message royal)

" la Belgique entend organiser une démocratie capable d'exercer les prérogatives de la souveraineté et de décider de son indépendance ".
(déclaration gouvernementale)

Il s'agit donc d'un acte d'octroi. C'est la Belgique qui " conduit " à l'indépendance ; c'est la Belgique qui " organise " la démocratie au Congo.

Dans l'esprit du gouvernement, l'accès à l'indépendance sera " progressif mais accéléré ", conditionné par l'existence de cadres adminis-

tratifs expérimentés, par la constatation d'un niveau satisfaisant de la formation intellectuelle et morale de la population et par l'assurance d'une organisation sociale, économique et financière bien assise (discours royal).

Réformes annoncées.

En 1959 :

1. élection au suffrage universel des conseillers de communes ;
2. " au S.U. d'une large majorité des membres des conseils de territoire ;
3. mise en place, dès mars 1959, d'un Conseil de Législation, "ébauche de Sénat " ;
4. création de collèges consultatifs près les gouverneurs de province et près le Gouverneur Général.

En 1960, constitution des conseils de province (une partie des conseillers seront élus, au second degré, par les élus des communes et des territoires ; le complément des membres serait coopté ou nommé).

(simultanément, la déclaration annonce l'abolition des discriminations raciales ; l'instauration du statut unique avec effet rétroactif au 1-1-59 ; un régime des libertés ; des améliorations de la législation sociale ; une révision du régime foncier).

A retenir :

1. La Belgique entend " conduire " le Congo vers l'indépendance et " organiser " une démocratie par la base.
2. Le suffrage universel est introduit mais à l'état " compensé " pour les territoires et les provinces.
3. Précise sur le calendrier des organes de communes, de territoires et de provinces, la déclaration évoque à peine le problème des assemblées nationales (on parle " d'ébauches " de Chambre et de Sénat).

B. Les réactions à la déclaration :

1. Réactionseuropéennes :

en Belgique : publiquement, unanimité (N.B. différences d'accent sensibles) ; les milieux d'affaires souhaitent des garanties aux investissements mais prêchent la confiance, ne fût-ce que pour soutenir la Bourse

(discours Gillet à la Société Générale le 24 février) ;

au Congo : la Fédacol qui groupe 25,8 p.c. des colons réclame une parité blancs-noirs dans les institutions politiques , une constitution congolaise garantie par la Belgique et la garantie des biens ; publiquement la tendance " ultra " est minoritaire mais parfois virulente, directement orientée contre la personne du ministre (incident Bonte à Léo ; prise de position de l'Echo du Kivu qui déclare nulle et non avenue , la déclaration du 13.1 ; création du Rassemblement Congolais à Bukavu qui n'admet comme but ultime de l'évolution que l'autonomie interne , dans le cadre d'une communauté belgo-congolaise). On note dès le départ une tentative de conjonction du colonat , des autorités coutumières et des anciens combattants.

2. Réactions congolaises :

structuration ou constitution (voire , prolifération) de partis politiques.

- a. Mouvement National Congolais (M.N.C.) , constitué en octobre 1958 comme mouvement , dirigé par Lumumba (+ Ngalula , Adoula, Ileo , Diomi) à Léopoldville , par A. Kalonji au Kasai : accord sur le fond , réclame des élections au S.U. pur et simple et des élections pour des assemblées nationales au début 1961.
- b. L'Interfédérale Ethnique : oui , sans réserve.
- c. L'Abako (officiellement dissoute ; Comité à Brazzaville demande l'indépendance immédiate et le partage du Congo).
- d. L'Action Socialiste , créée le 7.1.58 , réclame des élections générales au S.U. en 1961. et une décolonisation sur tous les plans (N.B. le 26.4 naîtra le Parti du Peuple , sous la direction de Nguvulu).
- e. CEREA (Bukavu) , créé en août 1958 propose que les partis élaborent un projet de constitution.
- f. L'Union Congolaise (U.C.) , oui sans réserve profonde.

Naîtront rapidement d'autres partis acceptant le cadre fixé par la déclaration du 13.1 : le Mouvement pour le Progrès National Congolais , M.P.N.C. (février 59) ; le P.D.C. (Parti Démocrate Congolais) (février) ; le Parti de l'Unité Congolaise (P.U.C.) , expression politique semi fictive de l'Interfédérale ethnique ; le Parti Travailleiste (Dericoyard) en avril ; l'Union Nationale Congolaise (UNACO) à Stanleyville ; le Mouvement Libéral Congolais en avril...

N.B. Dans l'ensemble , les partis (mis à part , le cas " Abako ") acceptent le cadre de la déclaration du 13.1 (Congo unitaire , progression ordonnée vers l'indépendance). Les revendications portent sur le mode de scrutin et

certains (surtout le M.N.C.) réclament une date pour les Assemblées générales (1961).

C. La mise en place des premières institutions.

1. Conseil Consultatif près du Gouverneur Général, le 23.2 par le Conseil du Gouvernement ; choix sur base corporative traditionnelle ; protestations africaines contre la composition du Conseil (pour la première fois , des partis parlent à ce propos de sabotage de la déclaration du 13.1).

2. Le Conseil de Législation (futur Sénat , successeur du Conseil Colonial) ; composé de 14 membres de l'ancien Conseil et de 12 membres désignés par les provinces (7 congolais) ; réunions : 11 mai ; 11 juillet et septembre ; décrets sur les libertés et sur les pouvoirs des provinces.

II. La rupture de l'hypothèse unitaire : l'Abako et le fédéralisme.

Remarque préalable : les chapitres II , III , IV portent sur des courants qui tendent à dépasser le cadre de la déclaration du 13.1 ou à la remettre profondément en question.

Jusqu'en janvier 1959 , les nationalistes congolais sont unanimement anti-fédéralistes car le fédéralisme , c'est à leurs yeux , le séparatisme katangais (ex. l'Action Socialiste , le 26.5.58 ; le M.N.C. en octobre 58).

La déclaration gouvernementale est fondée sur l'hypothèse d'un Congo unitaire (avec , éventuellement des formes de décentralisation administrative). Le but est d'éviter les tendances centrifuges et de créer un pays puissant et uni au centre de l'Afrique.

C'est l'Abako qui va mettre en question cette hypothèse unitaire et ré-introduire par le biais de son projet de République du Kongo Central , l'hypothèse fédéraliste.

Abako : association ethnique et culturelle créée en 1948 pour promouvoir la langue kikongo ; manifeste politique en août 1956 ; succès électoral en 1957 à Léopoldville (133 sièges sur 170) ; revendique l'indépendance immédiate et le retrait des forces belges campées en Afrique (novembre 1958) ; leaders : Kasavubu et D. Kanza ; arrestation des cadres et dissolution de l'Abako après les émeutes de janvier 1959 ; existence d'une Abako clandestine et d'un comité de résistance Abako à Brazzaville (M. Kingotolo).

Le 14 mars 1959 , les trois leaders Abako sont transférés à Bruxelles (" nous acceptons de discuter en temps et lieu la mise en application de la politique nouvelle ").

L'Abako (Brazzaville) prend position en faveur du partage du Congo, l'unité lui apparaissant comme un alibi colonialiste pour retarder l'indépendance des régions développées (avril).

Mai 1959 , retour des leaders à Léopoldville : la déclaration du 13.1 n'engage que la Belgique. " la véritable structure représentative des populations ne peut se faire qu'à l'échelon ethnique " , l'unité du Congo serait facilitée par la formation de gouvernements provinciaux dès janvier 1960 et d'un gouvernement congolais en mars 1960 ; le Congo uni devrait être une " fédération des entités provinciales autonomes " .

A ce moment , seul le Parti du Peuple est fédéraliste (note du 26.4) , le Parti Solidaire Africain (P.S.A.) constitué en mars ne s'étant pas encore manifesté publiquement. L'Interfédérale n'admettrait éventuellement le fédéralisme qu'après la constitution d'un gouvernement central (Mbilo , 18 mai 1959) ; le M.N.C. est officiellement unitaire : au congrès de Luluabourg (7 au 12-4-1959) , A. Kalonji dénonce la " balkanisation " du Congo ; Ileo estime que dans la situation actuelle , le fédéralisme " pourrait compromettre la réalisation de l'unité " et Lumumba dénonce les manoeuvres de ceux qui préconisent des états fédéraux " ce qui conduirait à une balkanisation rapide du Congo " .

Le 21 juin 1959 , l'Abako et le P.S.A. font connaître le plan pour La République du Kongo Central. Le ministre s'y oppose fermement et menace de sanctions (24-6). (Ce moment est celui de la rupture entre l'Abako et M. Van Hemelrijck). Dès ce moment , le choc est donné en faveur du fédéralisme.

MM. Diomi - Pinzi - Kini proposent une " unité non-imposée , librement re-faite " (début juillet 59).

En septembre , on attribue à A. Kalonji une option en faveur d'une république du Kasai.

Fin octobre-début novembre , le M.N.C.-Kalonji se prononce en faveur du fédéralisme à Elisabethville (ceci permettra de constituer le cartel P.S.A.-M.N.C.-Abako le 22.11). Lumumba reste " unitaire " (congrès de Stanleyville). La Conakat est fédéraliste. Le P.N.P. n'est pas hostile au fédéralisme à condition que soient constitués préalablement les organes centraux.

Du côté belge , M. Stenmans , secrétaire de gouvernement , recommande le fédéralisme (24-8) ; M. Schöller appuie ce point de vue (fin août et telex) car c'est à leurs yeux le seul moyen d'atténuer l'opposition bakongo. M. De Schrijver ne souffle mot du fédéralisme le 16-10 mais le 3-12 à E'Ville, après un entretien avec M. Schöller , il dit accepter le fédéralisme pourvu que cela ne signifie pas un obstacle radical à l'unité congolaise.

III. La course au sommet et la revendication d'un timing précis pour les institutions politiques nationales.

Remarque préalable : en ce qui concerne ce chapitre et le suivant , il faut tenir compte de ce qu'on a appelé " l'affaire Cornélis " qui a joué un rôle important dans les relations Bruxelles-Léopoldville et dans les initiatives (ou absences d'initiatives) en ces matières.

Du côté congolais.

1. Après le 13.1 , le M.N.C. et l'Action Socialiste étaient pratiquement seuls à réclamer des élections générales en 1961 pour la constitution d'assemblées législatives.
2. Au congrès de Luluabourg (7-12 avril) , les partis présents (M.N.C. , Union Congolaise , P.D.C. , P.U.C. , P.N.C. et Mouvement national pour la protection des milieux ruraux) réclament un gouvernement congolais en janvier 1961 (avec élections au S.U.).
3. L'Abako , par la voix de ses leaders à Bruxelles , réclame (début mai 59) des gouvernements provinciaux dès janvier 1960 et un gouvernement central en mars 1960.
4. Le 6 mai , le M.N.C. (futur M.N.C. - Kalonji) reprend le thème de Luluabourg : un gouvernement démocratique congolais en janvier 1961.
5. Le 11 mai , P. Lumumba déclare à Bruxelles qu'on pourrait créer dès cette année un gouvernement provisoire , capable de donner des garanties aux investisseurs et d'organiser des élections générales.
6. Le 24 juin , le memorandum des partis (M.N.C. ; Parti du Peuple ; P.D.C. ; Union Progressiste ; Parti Travailleiste ; P.U.C. ; Mouvement Libéral , PSA, M.P.N.C. et le syndicat U.N.T.) réclament : un gouvernement provisoire , responsable devant une constituante en juin 1960 , un referendum sur la constitution au 1.12.1960 et des élections générales (au S.U.) pour un Parlement en janvier 1961. Début juillet , ces partis proposent un referendum immédiat sur le timing proposé.
7. Le 8 juillet , l'Union Congolaise réclame un gouvernement élu dès fin 1959.
8. Le 22 juillet à Bruxelles , A. Kalonji se déclare favorable à un gouvernement congolais (noir) pour la fin 1959.
9. Le 10 août , l'Interfédérale ethnique préconise la constitution immédiate d'un gouvernement provisoire.
10. Le 18 août , le Parti Travailleiste et le Parti de l'Indépendance et de la Liberté exigent un gouvernement provisoire et la fixation d'une date pour l'indépendance.

A noter : la revendication d'une date pour les assemblées et le gouvernement est générale et les délais proposés se raccourcissent de plus en plus (accélération) ; on notera toutefois que co-existent deux revendications : celle d'un gouvernement issu d'élections et celle d'un gouvernement provisoire avant les élections (la co-existence se manifeste parfois dans le chef d'un même parti ou d'un même leader).

Remarque sur les partis : à ce moment s'amorce une tendance au regroupement des partis. Le P.S.A. et l'Abako sont cartellisés et agissent de concert en vue de la République du Kongo Central ou d'une structure fédérale assurant l'autonomie des ethnies et régions ; si le M.N.C. se divise en deux groupes depuis juillet , leurs leaders restent préoccupés par les regroupements à opérer (surtout M. Lumumba qui en août aurait cherché à créer un Mouvement de Libération Nationale avec les partis signataires du memorandum du 24 juin et qui à Stanleyville fin octobre , regroupa encore plusieurs formations politiques, hostiles au plan De Schrijver). D'un autre côté , les partis que l'Administration belge appelle " modérés " réalisèrent un premier regroupement dans l'Unico (Union pour les Intérêts du Peuple Congolais) en août-septembre 1959 et un second , plus large dans le Parti National du Progrès (P.N.P.) au congrès de Coquilhatville (11-14 novembre). Notons que depuis le 22-11 , le M.N.C. - Kalonji s'est mis en cartel avec l'Abako et le P.S.A. et que cette semaine , un cartel P.N.P. - Conakat s'est réalisé.

Du côté Belge.

L'idée qu'il serait impossible de contenir longtemps l'évolution congolaise au niveau des territoires ou des provinces fut exprimée par le Professeur Van Bilsen qui préconisa une " course au sommet " (La Gauche 31-1-1959). La Revue Générale de février 59 optait , par son collaborateur Memnon en faveur de la constitution rapide d'un collège mixte comme organe exécutif au Congo (un gouvernement mixte sous la présidence du Gouverneur Général). En février et en avril , La Belgique d'Outre Mer appuyait la même thèse par D. Ryelandt , administrateur-directeur général de l'Agence Belga. Fin avril-début mai , un projet de manifeste belge fut mis au point et circula généreusement en faveur d'un exécutif provisoire au Congo. A ce moment , en dehors de M. Van Bilsen , les positions se fondent sur l'hypothèse d'un gouvernement provisoire , non issu d'élections et dans la conjoncture du mois d'avril , des éléments belges plutôt " conservateurs " optèrent pour ces formules qui pouvaient leur assurer un gouvernement à forte représentation blanche et avec représentation de congolais " non-extrémistes ".

M. Van Hemelrijck rejeta cette suggestion le 24 juin à Léopoldville et début juillet au Sénat mais il a prévu , fin juillet , le timing suivant :

- fin mars 60 : annonce du timing devant les Conseils de Province ;
- septembre - octobre 60 : présentation des projets relatifs aux assemblées et au gouvernement devant les Conseils de Province (2ème session) ;
- décembre 60 : idem devant le Conseil de Gouvernement ;
- février 61 : idem devant le Conseil de Législation ;

- avant juillet 61 : discussion des projets par le Parlement belge ;
- août 61 : élections générales au Congo ;
- septembre 61 : mise en place des assemblées nationales congolaises et d'un gouvernement.

De son côté , M. Schöller , ff. de Gouverneur Général était partisan d'une formule permettant d'aboutir aux institutions centrales dès octobre 1960 et à la fin août , devant la détérioration profonde de la situation dans le Bas-Congo , fit sienne une proposition de M. Stenmans , secrétaire de gouvernement permettant de mettre en place , en avril 1960 , une constituante congolaise et un gouvernement.

Sur cette question du timing , M. Van Hemelrijck n'obtint pas l'accord du Conseil de Cabinet (séances des 26 et 28 août) et même après la mission-éclair de M. Harold d'Aspremont-Lynden , chef de cabinet adjoint de M. Eyskens, le Conseil publia le 2-9 un communiqué laconique sans faire mention du calendrier. Le 3-9 , démission de M. Van Hemelrijck. Le 4-9 , M. De Schrijver annonce que deux assemblées et un exécutif (il ne prononce pas le mot " gouvernement ") seront mis en place en 1960. Le Conseil du 7-10 fixe les pouvoirs des assemblées congolaises (une part de la législation interne) et l'esquisse du gouvernement. Le 16-10 , radio-message De Schrijver qui rend public le timing jusqu'au sommet (assemblées et gouvernement seraient mis en place en août - septembre 1960).

Notons que , selon un interview de M. Kasavubu au Peuple (8-12-59) , le cartel P.S.A. - M.N.C. - Abako revendique des gouvernements provinciaux et un gouvernement fédéral pour les prochains mois (cette revendication rejoint entièrement celle de l'Abako du début mai 1959) , ces gouvernements ayant la charge d'organiser les élections pour une constituante congolaise , concrétisation de l'accès à l'indépendance immédiate et inconditionnelle.

IV. L'exigence et la recherche du dialogue (de l'octroi à la négociation).

Pour rappel : Aucun congolais ne figurait dans le groupe de travail de 1958, chargé de préparer l'avenir du Congo. La règle était la suivante : les belges interrogent qui ils veulent , demandent éventuellement des avis , recueillent des informations puis décident souverainement. Tout ceci était conforme au statut colonial.

L'idée de quitter le terrain des mesures octroyées pour celui des mesures négociées ou au moins discutées par les parties intéressées s'exprime déjà en octobre 1958 , dans le programme du M.N.C. naissant (" obtenir.. par voie de négociations pacifiques , l'indépendance du pays) et dans le refus de M. Kasavubu de rencontrer les membres du groupe de travail à l'au-

tomme 1958. Mais , ici , notre analyse porte essentiellement sur la période qui a suivi le 13 janvier 1959.

Le 16 mars comme le 9 mai , l'Abako (MM. Kasavubu , Kanza et Nzeza) préconisent des discussions belgo-congolaises , la déclaration du 13-1 étant un acte unilatéral , n'engageant que ses auteurs.

Le 20 avril , le memorandum de l'Interfédérale précise : " il convient d'étudier les modalités d'application de la déclaration du 13-1 au sein de commissions comprenant des congolais venus de tous les horizons , des belges d'Afrique et de Belgique ".

Le 22 juillet , le Parti Travailleiste " demande au gouvernement belge la provocation d'une franche discussion autour d'une table-ronde (1) afin d'examiner ensemble avec les partis politiques , le projet élaboré par lui pour les élections de décembre 1959 .. et la fixation éventuelle de la date du gouvernement de transition ".

En fait , l'acte le plus important dans le sens d'une provocation au dialogue est la note rédigée , à l'issue de la session du Conseil de Gouvernement (début juillet) par MM. Kini - Diomi et Pinsi :

" Il est temps , mais grand temps que le gouvernement responsable et les habitants de ce pays engagent un dialogue sincère , indispensable pour dissiper toutes les équivoques , les malentendus et la méfiance. "

Depuis avril-mai , une proposition dans ce sens avait été formulée , mais non retenue , par un membre du Cabinet du Gouverneur Général. L'idée fut reprise par M. Schölller , fin juillet , au moment où il assurait l'intérim de Gouverneur Général à Léopoldville.

En fait , le climat à ce moment était fortement détérioré : des cadres de l'Abako étaient arrêtés et déportés fin juillet ; Albert Kalonji fut relégué le 4 août et un leader C.E.R.E.A. arrêté le 6 août. L'affaire Kalonji , re-située dans ce cadre politique , apparaît dès lors comme l'élément vouant les colloques à l'échec relatif. C'est à ce moment d'ailleurs qu'un fait nouveau se produit : des partis importants (comme les M.N.C.) annoncent qu'ils ne participeront pas aux élections si satisfaction ne leur est pas donnée dans l'affaire Kalonji. Jusqu'alors , seuls l'Abako et le P.S.A. s'organisaient sans tenir compte des élections annoncées par la Belgique ; aucun mot d'ordre ni menace d'abstention n'avaient été formulées par d'autres partis. Le mot d'ordre de boycott électoral , lancé à propos du préalable " Kalonji " , sera maintenu après la libération du leader M.N.C.

(1) C'est , à notre connaissance , la première formulation publique de la revendication " table-ronde ".

Arrestation de Kalonji le 4-8. Annonce des colloques administratifs par M. Schüller le 5-8. A Léopoldville l'Abako refuse ainsi que les deux tendances M.N.C. , le P.S.A. et le Parti du Peuple , arguant des préalables Kalonji et autres , estimant en outre qu'il faut une négociation politique et non une simple confrontation des partis avec l'Administration d'Afrique.

Le 10-8 , premier colloque à Léopoldville , suivi d'autres séances le 18-8 , le 25-8 avec participation décroissante des partis (le P.U.C. , l'Interfédérale et l'U.P.E.C.O. se retirent le 25-8). D'autre part , une tentative de colloque au niveau provincial avec des représentants bakongo échoue le 22-8 , l'Abako ne se faisant pas représenter.

Or , depuis les mots d'ordre de boycott électoral , le souci majeur des autorités belges est de sortir de l'impasse et de " réussir " les élections en obtenant la participation de quelques partis dits extrémistes. D'où pression en faveur d'un timing précis et accélération pour la création d'organes politiques nationaux , en faveur du fédéralisme mais aussi en faveur de discussions avec les partis congolais.

Le 16 octobre , M. De Schrijver insiste sur le fait qu'il n'entend pas imposer des solutions aux congolais (pour les institutions nationales , tout au moins). Maintenant le schéma octroyé du 13-1-59 pour les communes , les territoires et les provinces , le ministre annonce une consultation des élus provinciaux après mars 1960 et provoque la reprise immédiate des colloques administratifs.

Le 3 novembre , M. De Schrijver annonce un colloque général à Léopoldville qui aurait lieu entre le 20 et le 30 novembre , sous sa présidence et tente d'y associer les socialistes. Mais huit jours plus tôt à Stanleyville , des troubles ont éclaté et Lumumba est emprisonné le 1-11 ; la veille , le M.N.C. - Kalonji a exigé une table-ronde à Bruxelles , réunissant les partis congolais , le Parlement belge et le ministre. Sur cette base , le P.S.B. a réclamé une table-ronde d'initiative parlementaire (et non , gouvernementale) , afin de n'être pas lié par les décisions du Conseil de Cabinet du 7-10 et par l'équilibre précaire au sein du gouvernement (dont M. Van Hemelryck fut victime le 2-9).

M. De Schrijver maintient son projet de colloque général avant les élections : le Parti National du Progrès , nouvellement constitué , refuse le colloque mais participera aux élections ; le Parti du Peuple refuse à la fois le colloque et les élections ; le M.N.C. - Kalonji maintient son exigence de table-ronde avec le Parlement à Bruxelles , condition préalable à toute participation électorale ; l'Abako a rejeté le plan De Schrijver mais n'a pas rejeté l'idée d'une ultime négociation (elle adoptera la même thèse que Kalonji le 23-11).

A la veille du départ de M. De Schrijver , on apprend qu'il n'y aura pas de colloque général à Léo mais des conversations bi-latérales. Le 26-11 , après la conférence du ministre à l'Association de la Presse du Congo , Belga annonce qu'une grande conférence aura lieu en janvier , après les élections. Le 27-11 , l'envoyé spécial de l'I.N.R. annonce , sur base d'une déclaration d'A. Kalonji , une table-ronde à Bruxelles entre le 5 et le 10 décembre , avant les élections. L'envoyé spécial de La Libre Belgique parle lui-même d'une table-ronde à Bruxelles avant les élections.

Finalement , M. Bomans ayant fixé la date - limite du dépôt des listes au 4-12 à 20 h. et le cartel refusant de procéder à ce dépôt avant les discussions de Bruxelles , le cartel vient à Bruxelles. Après l'échec des discussions (4 - 12) , le Département du Congo précise qu'il prépare activement la conférence de janvier et laisse entendre que des non-élus pourraient y être invités. (1)

X

X

X

(1) Ceci , à première vue , est en contradiction avec la déclaration faite le 3-12 à Elisabethville par M. De Schrijver , selon laquelle les délégués de janvier seraient élus " par leurs pairs " , c'est-à-dire par les élus des communes et des territoires.